



SRO/SLV
SELBSTREGULIERUNGSORGANISATION DES
SCHWEIZERISCHEN LEASINGVERBANDES

Rämistrasse 5 • Postfach • 8024 Zürich • Tel. 01/250 49 90 • Fax 01/250 49 99

Circulaire no. 11/2003
de la Commission OAR/ASSL

Aux intermédiaires financiers affiliés à
l'OAR/ASSL ainsi qu'aux Organes de
contrôle des intermédiaires financiers

Zurich, le 2 octobre 2003

EXTRAITS TELEDATA

(en complément à la circulaire no. 3/2002 du 23 avril 2003)

Mesdames, Messieurs,

Conformément au règlement d'autorégulation OAR/ASSL (chiffre 9), il y a lieu de vérifier l'identité de personnes morales et de raisons individuelles inscrites au Registre du commerce ainsi que de sociétés commerciales (sociétés en nom collectif, sociétés en commandite) sur la base d'un extrait du Registre du commerce ou d'un document équivalent. Sont réputés documents équivalents notamment l'acte ou le contrat de fondation, une attestation de l'organe de révision ou l'autorisation donnée par une autorité pour l'exercice de l'activité.

Dans son projet de prise de position sur la nouvelle ordonnance de l'Autorité de contrôle concernant les obligations des intermédiaires financiers qui lui sont directement soumis, l'identité des personnes morales et des sociétés de personnes devra, à l'avenir, pouvoir être vérifiée à l'aide d'un extrait écrit provenant de répertoires et de banques de données dignes de confiance et gérés sur une base privée. Suite à notre demande, l'Autorité de contrôle est parvenue à la conclusion – contrairement à la conception émise jusque là – que les extraits Teledata sont réputés «documents équivalents» aux extraits du Registre du commerce au sens du chiffre 9 du règlement d'autorégulation, à l'instar des demandes en ligne par ZEFIX (cf. à ce propos circulaire de la Commission OAR/ASSL no. 3/2002), et peuvent désormais être également autorisés pour la vérification de l'identité.

Le Secrétariat OAR/ASSL et la Commission OAR/ASSL sont volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire que vous pourriez avoir.

Avec nos meilleures salutations

Thomas Mühlethaler
Président OAR/ASSL

Prof. Dr. Brigitte Tanner
Responsable Secrétariat OAR/ASSL

cc.: Commission OAR, Secrétariat OAR, Organe de contrôle OAR, Autorité fédérale de contrôle